



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
AGREÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - N° 0435S164

Comité Régional de BRETAGNE

Siège Social : 2 rue Jean-Claude Jégat - 56300 PONTIVY
SIREN : 450302450 - SIRET : 45030245000017
Email : cr-bretagne@petanque.fr



CONTROLE ALCOOLEMIE SUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX EN BRETAGNE

Conformément à l'article 33, du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP, le Comité Directeur Régional de BRETAGNE lors de sa réunion en date du 2 février 2019 a décidé d'effectuer des contrôles d'alcoolémie lors des championnats régionaux en conformité également avec le règlement intérieur régional approuvé lors du congrès régional du 9 décembre 2018 à LESNEVEN (29)

Le Comité directeur habilitera une ou 2 personnes membres du Comité Régional pour effectuer des contrôles d'alcoolémie sur tous les championnats régionaux

La personne ou les désignée(s) certifie(nt) ne pas faire l'objet d'un retrait de permis de conduire ou d'une sanction liée à un dépassement du seuil d'alcoolémie autorisée par la législation en vigueur.

La durée de l'habilitation est fixée à un an du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020
Son renouvellement fera l'objet d'une nouvelle décision par le Comité Régional

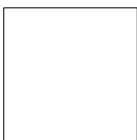
Fait le 02 février à PONTIVY

Le Président du CR BRETAGNE
JN VENON

L'organisateur veillera à mettre à disposition un local respectant la confidentialité pour la réalisation des contrôles.

Les contrôles sont individuels, les autres membres de l'équipe ou le délégué restent à l'extérieur de la salle d'examen.

On rappelle que le seuil d'alcoolémie toléré doit rester inférieur ou égal à 0.5 g/ litre de sang soit 0.25 mg par litre d'air expiré.



CONSEIL REGIONAL & DRJSCS de BRETAGNE
PARTENAIRES PRIVILEGIÉS
du COMITÉ RÉGIONAL de BRETAGNE de PÉTANQUE et de JEU PROVENÇAL

